Bientôt 16 ans ? Pensez à vous faire recenser, c’est obligatoire !

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen. Il vous permettra
en particulier :

• D’être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
• D’accéder aux examens et concours d’Etat : CAP, Bac et permis de conduire.
• D’être inscrit(e) automatiquement sur la liste électorale à votre majorité

Le recensement s’effectue en Mairie.

Contact

Mairie : 01 30 90 41 41